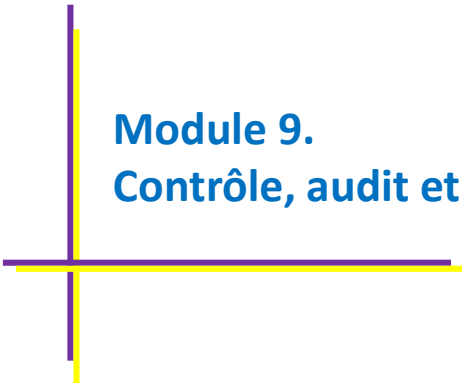




Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Introduction

- Le contrôle, l'audit et la redevabilité constituent les piliers de la bonne gouvernance des finances publiques.
- Ils garantissent la régularité des opérations financières, l'efficacité de l'action publique et la transparence dans l'utilisation des ressources.
- Dans un contexte de budgétisation axée sur les résultats et de digitalisation croissante, ces fonctions évoluent vers une approche fondée sur les risques, la performance et l'impact.

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Notion de contrôle

- Le contrôle vise à s'assurer que les opérations financières sont :
 - conformes aux lois et règlements ;
 - exécutées selon les procédures établies ;
 - cohérentes avec les objectifs budgétaires.
- Types de contrôle :
 - contrôle a priori ;
 - contrôle concomitant ;
 - contrôle a posteriori.

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Les acteurs institutionnels du contrôle

- **Contrôle administratif et financier**
 - contrôleur des engagements de dépenses ;
 - inspection générale des finances ;
 - directions du contrôle interne.
- **Contrôle politique**
 - Parlement (questions, commissions, lois de règlement) ;
 - débats budgétaires ;
 - contrôle de l'action gouvernementale.
- **Institutions supérieures de contrôle (ISC)**
 - Cour des comptes ;
 - chambres régionales ;
 - missions : audit financier, audit de performance, certification, sanctions.

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Audit interne et contrôle interne

- **Contrôle interne**

- organisation des procédures ;
- séparation des fonctions ;
- gestion des risques ;
- sécurisation des opérations.

- **Audit interne (Inspection générale du ministère)**

- évaluation du contrôle interne ;
- approche fondée sur les risques ;
- recommandations d'amélioration ;
- suivi des plans d'action.

Composantes de CI:

- Environnement de contrôle
- La gestion des risques
- Activités de contrôles
- Système d'information et de communication
- Le pilotage

Fonctions incompatibles:

- Autorisation (Décision)
- Traitement (comptabilisation)
- Détention (Biens ou valeurs)
- Contrôle

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Audit externe et reddition des comptes

- audit des comptes publics ;
- audit de conformité ;
- audit de performance ;
- rapport public annuel ;
- suivi des recommandations.

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Normes et référentiels internationaux

- INTOSAI (normes ISSAI) ;
- COSO (contrôle interne et gestion des risques) ;
- PEFA (piliers contrôle et transparence) ;
- FMI (Fiscal Transparency Code) ;
- OCDE (accountability framework).

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Contrôle, audit et performance

- passage du contrôle de régularité au contrôle de performance ;
- utilisation des indicateurs et tableaux de bord ;
- audits orientés résultats ;
- rôle du contrôle de gestion public.

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Transparence et redevabilité

- Transparence budgétaire
 - accès à l'information financière ;
 - publication des rapports ;
 - open data.
- Redevabilité
 - obligation de rendre compte ;
 - responsabilité des gestionnaires ;
 - participation citoyenne ;
 - mécanismes de plaintes et feedback.

Module 9. Contrôle, audit et redevabilité

Cas pratique :

Analyse d'un rapport de la Cour des comptes.